



SOUTENIR VOTRE SANTÉ, PROTÉGER VOS AVANTAGES SOCIAUX

Bulletin des membres pour le 4^e trimestre | décembre 2024

Les fêtes de fin d'année sont à nos portes et nous nous réjouissons de tout ce qu'elles apportent, qu'il s'agisse de passer du temps avec nos proches, de réfléchir à l'année écoulée ou d'anticiper l'année à venir.

Quelle que soit la manière dont vous célébrez, il est essentiel de rester en bonne santé et de se sentir bien pour profiter pleinement de ces moments. C'est pourquoi nous nous efforçons de garantir la pérennité de vos avantages sociaux, afin de vous soutenir, vous et vos proches, aujourd'hui et pour les années à venir.

Ce numéro du bulletin d'information de la FASTE du SCFP présente un changement dans la couverture des médicaments contre l'obésité, ainsi qu'un nouveau programme innovant pour l'approvisionnement en médicaments spécialisés une fois qu'ils sont approuvés – deux changements conçus pour nous permettre de continuer à aller de l'avant en équilibrant la responsabilité fiscale avec notre engagement à fournir un soutien significatif pour vous et votre famille.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez. Nous vous souhaitons une saison remplie de santé, de bien-être et de tranquillité d'esprit.

En toute santé et solidarité,

Le Conseil des fiduciaires

NOTRE ROUTE VERS UN MEILLEUR BIEN-ÊTRE : UN ÉQUILIBRE ENTRE LES SOINS ET LES COÛTS

Faire face à la situation financière de la Fiducie, à l'augmentation des coûts des soins de santé et à l'inflation tout en répondant aux besoins en constante évolution des participants est un exercice d'équilibre délicat.

Au cours des deux dernières années, nous avons procédé à des ajustements fondés sur des données probantes et pris des mesures réfléchies pour aider à contrôler les coûts du régime – et la nécessité de le faire persiste. Notre objectif a été de minimiser autant que possible l'incidence de ces changements sur les participants, tout en respectant notre engagement de fournir des avantages sociaux et des programmes de soutien intentionnellement conçus pour améliorer votre bien-être.

2023

Février

Amélioration de l'accès aux soins grâce à un élargissement de la couverture des services des infirmières et infirmiers praticiens

Juin

Introduction du programme [Starling Minds](#) élargi et gratuit, comprenant des outils de bonne forme mentale et des services de soutien en matière de toxicomanie et d'addiction

Septembre

Augmentation des cotisations des participants pour les soins de santé et les soins dentaires – la première depuis la création du régime

Novembre

Le programme d'autorisation préalable FACET de Cubic Health pour le sémaglutide, afin d'aider à gérer les coûts croissants des médicaments contre l'obésité

Janvier

Programme d'autorisation préalable FACET de Cubic Health pour les médicaments spécialisés à coût élevé

Février

Couverture améliorée pour les appareils de surveillance du glucose en continu (SGC) et les appareils flash de surveillance du glucose (FSG)

Permet d'utiliser votre carte de médicaments pour payer les fournitures de l'appareil FSG (ce qui réduit les frais à votre charge)

Mars

Campagne d'information sur la fraude : protéger l'intégrité de notre régime, ensemble

Avril

Passeport *EdvantagePlus* pour des économies et des offres exclusives

Mai

Amélioration de la gestion des médicaments pour certains médicaments amaigrissants spécifiques

Septembre

Augmentation des cotisations des participants pour les soins de santé et les soins dentaires; diminution des taux de primes d'assurance vie

Modification des plafonds pour les soins dentaires de base et les soins dentaires de détartrage

2024

Janvier

Les médicaments utilisés pour la gestion du poids, qu'ils s'agisse du peptide-1 de type glucagon (GLP-1) ou autres, ne seront plus couverts en vertu du régime d'avantages sociaux de la FASTE du SCFP

MembreRx : La pharmacie privilégiée de médicaments spécialisés de la FASTE du SCFP

NOUVEAU

2025

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE PLUS

Vous connaissez peut-être déjà le [programme d'autorisation préalable FACET](#), qui permet aux participants de la FASTE du SCFP d'avoir accès à des médicaments spécialisés. Vous constaterez un changement dans la couverture des médicaments favorisant la perte de poids. De plus, nous vous présentons [MembreRx](#) – une pharmacie innovante conçue pour faciliter encore plus la gestion de vos médicaments spécialisés : il s'agit de vous offrir les meilleurs soins possibles tout en soutenant la viabilité de notre régime d'avantages sociaux.

Le Programme FACET de Cubic Health : des soins de qualité, des économies intelligentes

La FASTE du SCFP a commencé à utiliser le programme d'autorisation préalable FACET de Cubic Health pour les médicaments spécialisés complexes au début de cette année.

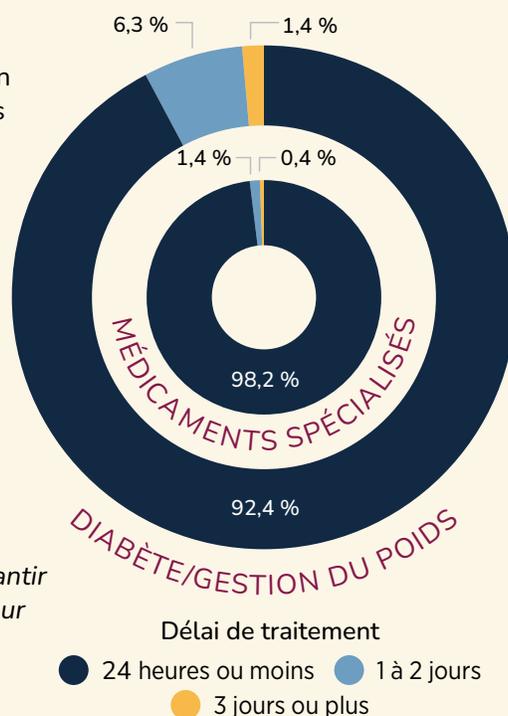
Cubic Health, une organisation tierce indépendante, gère l'autorisation préalable des médicaments (pré-approbation) par le biais de son programme FACET. Son équipe de pharmaciens cliniciens adopte une approche fondée sur des données probantes pour examiner les demandes d'autorisation préalable, en mettant délibérément l'accent sur les soins et les résultats pour les patients.

Votre pharmacien clinicien de FACET :

- évaluera objectivement chaque demande de médicament pour un état de santé donné, en fonction du rapport coût-efficacité et des critères cliniques actuels fondés sur des données probantes;
- déterminera si le médicament et la posologie prescrits sont les plus appropriés;
- prendra contact directement avec vous et votre médecin pour obtenir plus d'informations, au besoin;
- répondra dans un délai de 24 à 48 heures à vous et à votre médecin – et tient cette promesse!

Vous bénéficiez également du soutien d'un coordinateur de l'accès aux médicaments de FACET, dont le travail consiste à vous aider à comprendre votre évaluation et à passer en revue les prochaines étapes.

Il s'agit de soins de conciergerie de première qualité, conçus pour garantir que nos participants reçoivent le traitement le plus approprié, fondé sur des données probantes, pour leur état de santé, et pour protéger la viabilité du régime grâce à une gestion financière intelligente.



Le programme d'autorisation préalable FACET de Cubic Health : Vous voulez en savoir plus?

Vous vous demandez quels sont les médicaments sur ordonnance qui doivent faire l'objet d'une autorisation préalable? Comment soumettre une demande d'autorisation préalable? Ou encore, comment se déroule la procédure d'approbation?

Tout est là (sur ce site web) : [un clic suffit!](#)

MISE À JOUR SUR LES MÉDICAMENTS CONTRE L'OBÉSITÉ

À partir du 1^{er} janvier 2025, les médicaments utilisés pour la gestion du poids, qu'il s'agisse du peptide-1 de type glucagon (GLP-1) ou autres, ne seront plus couverts en vertu du régime d'avantages sociaux de la FASTE du SFCP.

Cela signifie que :

- ➔ à compter du 1^{er} janvier 2025, aucune nouvelle ordonnance ne sera approuvée pour couverture;
- ➔ pour les participants ayant une ordonnance approuvée en vigueur :
 - la couverture sera maintenue jusqu'au 30 avril 2025 seulement;
 - l'équipe du programme d'autorisation préalable FACET communiquera directement avec les participants détenant une approbation pour ces médicaments spécialisés afin de s'assurer que ces personnes – ainsi que leurs fournisseurs de soins de santé – sont informés de leurs options.

Plusieurs facteurs ont éclairé la décision difficile d'éliminer cette couverture :

- ➔ la demande et le coût des médicaments contre l'obésité, y compris les médicaments GLP-1 comme Ozempic et Wegovy, ainsi que les médicaments non GLP-1 comme Contrave et Saxenda, ont augmenté de manière rapide et significative au cours des dernières années et continuent de le faire, ce qui exerce une pression importante sur le régime de la FASTE du SFCP;
- ➔ plusieurs autres régimes d'avantages sociaux du secteur de l'éducation excluent déjà ces médicaments de leur couverture.

Cette mesure est nécessaire pour garantir la viabilité financière du régime et nous permettre de continuer à offrir des avantages sociaux complets à tous les participants et à leurs familles.



LANCEMENT DE MEMBRERX : OPTIMISER VOTRE SANTÉ, AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DE SOINS

Le 1^{er} janvier 2025, MembreRx devient la pharmacie privilégiée de la FASTE du SFCP pour certains médicaments spécialisés.

Lancée en 2023, MembreRx est le fruit d'une collaboration entre le RAEO (l'administrateur de notre régime) et Cubic Health, la principale société de gestion de régimes d'assurance-médicaments du secteur privé au Canada. MembreRx est la première « pharmacie de promoteurs de régime » de l'Ontario, où l'argent économisé est directement reversé aux régimes participants, contribuant ainsi à réduire leurs coûts.

MembreRx innove pour fournir des soins complets, de haute qualité et empreints de compassion – en particulier pour les participants du régime ayant des besoins de santé complexes – afin d'assurer de meilleurs résultats et une meilleure gestion de la santé en général. Contrairement aux pharmacies traditionnelles qui privilégient le profit, MembreRx ne recherche pas le profit, elle reste concentrée sur ce qui compte le plus : fournir les meilleurs résultats possibles en matière de santé pour vous et vos proches.

Travaillant de concert avec le programme d'autorisation préalable FACET, MembreRx simplifie le processus de livraison pour vos médicaments spécialisés nouvellement approuvés ou lors du renouvellement des médicaments spécialisés déjà approuvés. En plus de donner la priorité à des soins cliniques de premier ordre, ils utilisent des pratiques de distribution de médicaments qui aident à minimiser le coût de la couverture des médicaments spécialisés à coût élevé – créant ainsi des économies directes pour notre régime.

En utilisant MembreRx, vous contribuez activement à la réduction des coûts du régime et à la pérennité de ses prestations. Et ça, c'est bon pour nous tous.



UTILISER MEMBRERX EST FACILE : CELA FAIT PARTIE DU PROGRAMME D'AUTORISATION PREALABLE FACET

À compter du 1^{er} janvier 2025



FACET vous connectera automatiquement à MembreRx pour faire exécuter votre ordonnance de médicaments spécialisés approuvée.



MembreRx vous contactera pour vous aider à organiser la **livraison gratuite** de votre ordonnance à votre domicile.



Est-ce que vous, ou les membres de votre famille, avez d'autres ordonnances de médicaments spécialisés que vous aimeriez faire exécuter? Avant que votre ordonnance ne soit délivrée, MembreRx discutera avec vous de vos besoins de santé personnalisés, y compris de vos autres besoins en matière de médicaments spécialisés.

De l'initiation de l'autorisation préalable de votre médicament sur ordonnance à son approbation et à sa livraison à votre porte, il s'agit d'un soutien simplifié qui garantit une expérience de soins exceptionnelle.



Vous prenez déjà un médicament spécialisé?

Si vous ou vos personnes à charge admissibles prenez actuellement un médicament spécialisé, l'exécution de votre ordonnance peut facilement être transférée à MembreRx.

Il suffit de composer le 1-647-260-9797 et de parler à un représentant de la pharmacie MembreRx pour faire transférer votre ordonnance de médicament spécialisé.

Faits à retenir sur MembreRx

- ✓ La FASTE du SCFP est en bonne compagnie puisqu'elle se joint à d'autres fiducies de syndiqués du secteur de l'éducation qui utilisent déjà MembreRx.
- ✓ Le plus récent sondage auprès des patients de MembreRx a révélé ce qui suit :
 - Soins pharmaceutiques et sensibilité aux préférences des patients : 97 % de satisfaction
 - Une expérience facile et transparente : 94 % de satisfaction
 - Satisfaction globale des clients : 92 % de satisfaction
- ✓ L'engagement de MembreRx en faveur du développement durable et des pratiques respectueuses de l'environnement est incomparable : elle accepte gratuitement le retour des emballages pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage.



SOYEZ PRÊTS POUR VOS VOYAGES DES FÊTES

- Téléchargez votre carte de voyage numérique de la Canada Vie dans votre portefeuille électronique sur votre téléphone pour l'avoir à portée de main au besoin.
- **Communiquez avec la Canada Vie** et demandez qu'une lettre de confirmation de couverture vous soit envoyée par courriel. Cette lettre contiendra votre nom, le numéro du régime et votre numéro de certificat; vous pourrez la présenter à un fournisseur de soins de santé comme preuve d'assurance en cas d'urgence.



Gardez aussi les détails suivants à portée de main (au cas où la batterie de votre téléphone s'épuiserait!)

Gestion Global Excel, en tout temps, lorsque vous avez une urgence médicale en voyage :

- **Canada ou États-Unis** : 1-855-222-4051 (sans frais)
- **Ailleurs dans le monde** : 1-204-946-2577 (appelez à frais virés, ou ajoutez les frais d'interurbain lorsque vous présentez votre demande de règlement)

VOUS VOULEZ PLUS D'INFORMATION?

Prenez contact avec nous si vous avez des questions - les coordonnées de tous nos fournisseurs sont disponibles [sur notre site Web](#) (aux liens ci-dessous).

[Adhésion au régime, admissibilité et primes](#) - Services aux assurés du RAE0

[Soins de santé, médicaments et soins dentaires](#) - les représentants de la Canada Vie assignés à la FASTE du SCFP sont là pour vous

[Urgence médicale en voyage \(Global Excel\)](#) - lorsque vous voyagez à l'extérieur du Canada

[Autorisation préalable des médicaments](#) - FACET (Cubic Health)

[Pharmacie privilégiée pour les médicaments spécialisés](#) - MembreRx

[Protection d'assurance vie et DMA, demandes de règlement et de conversion](#) - RAE0 et CHUBB

[Renseignements généraux ou questions portant sur la Fiducie](#)



Le mot de la fin

Ce bulletin a été préparé exclusivement pour les travailleuses et les travailleurs admissibles du SCFP en Ontario couverts par la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation du SCFP. Il n'est pas destiné à fournir des renseignements complets ou des conseils. En cas de divergence entre les renseignements fournis dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent la prestation des avantages sociaux, les documents juridiques auront préséance. Les fiduciaires de la FASTE du SCFP peuvent modifier à leur entière discrétion l'une ou l'autre ou la totalité des dispositions du régime, y compris le niveau des prestations, les conditions d'admissibilité, le partage des primes, les limites et le montant des quotes-parts.